



LIVRET D'ACCUEIL CSAPA hébergement « La Préface »

Centre Thérapeutique Résidentiel Femmes & Enfants

CAARUD

« Sacados »

Centre d'Accueil et
d'Accompagnement à la
Réduction des Risques
pour Usagers de Drogues

CSAPA

Centre de Soins
Résidentiel
Thérapeutique
« La Levée »

CSAPA

« PISTES »

Prévention,
Formation,
Recherche



CSAPA

« La Station »
Jusqu'à 23 ans

ACT

Appartements de
Coordination
Thérapeutique
« La Parenthèse »

CSAPA

« Rue Sainte-Anne »
A partir de 23 ans

APLEAT-ACEP

10 BIS BOULEVARD ROCHEPLATTE - 45000 ORLEANS
Tél. 02 38 62 64 62 - www.apleat.com

Le mot de La Présidente



“ Cher usager,

L'**APLEAT** existe depuis 1979. A l'origine, un groupe de parents s'est associé pour venir en aide aux toxicomanes et à leurs familles.

Depuis, notre association a créé et développé de nombreuses offres pour répondre à vos besoins et vos attentes. Ses établissements et services sont tous autorisés et contrôlés par l'Etat.

Nous vous garantissons, comme la Loi le prévoit, **un accueil et un suivi gratuit et anonyme** à votre demande. Nous sommes tous soumis au secret professionnel vous garantissant, bien entendu, la plus grande confidentialité.

Je voudrais dégager des mots qui représentent l'intention de notre association à votre égard, nos valeurs, nos actions, notre accueil :

RESPECT

Le respect pour notre association, c'est :

- D'affirmer dans nos pratiques une approche médico-psycho-socio-éducative transdisciplinaire (c'est-à-dire un travail d'équipe constant) car rien ne peut se faire sans vous considérer pleinement comme personne et citoyen(ne).
- De vous associer à nos travaux d'amélioration continue de la qualité, enrichis de votre propre expérience.
- De vous accompagner au long terme par des modalités adaptées et personnalisées, en vous sollicitant pour co-construire votre projet.
- De nous inscrire dans le réseau des partenaires afin de vous proposer une meilleure prise en charge.
- D'expérimenter, d'évaluer et d'adapter toutes les actions qui nous sont confiées.



MILITANTISME



Le militantisme pour l'**APLEAT**, c'est :

- Partager et débattre avec les administrateurs et salariés des valeurs associatives.
- Préparer l'avenir avec la mise en œuvre de nouveaux outils à votre service, notre constante volonté d'adapter nos réponses, et ce chaque fois que nous en avons les moyens.
- Avoir la chance d'être une association, donc d'avoir le pouvoir de prendre la parole, aussi ténue soit elle.

LOYAUTE

C'est là que réside notre loyauté, pour vous informer, vous accompagner et nous engager résolument auprès de vous.

Je sais que votre venue est d'abord motivée par une question, un souci ou des difficultés plus ou moins graves qui :

- Vous concernent directement,
- Concernent l'un de vos proches,
- Concernent une personne que vous entourez.

Je sais que pousser la porte peut être malaisé et que le chemin avec nous sera peut-être long, c'est pourquoi je souhaite finir ce mot d'accueil par un proverbe chinois :

« Ne craignez pas d'être lent, craignez seulement d'être à l'arrêt »

Aussi, cher usager, pour quelques instants comme pour une longue durée, je vous souhaite la bienvenue à l'**APLEAT**.



Claire BOTTE
Présidente de l'APLEAT-ACEP

Le Projet Associatif



“ Préambule

Le projet associatif est la Constitution de l'Association. Il est le « document repère de chaque acteur ou interlocuteur de l'Association quant à nos finalités et nos valeurs.

Le projet associatif est l'esprit de l'Association. Les statuts en sont la traduction, tout comme le règlement intérieur et les instances d'expression et de participation.

“ Finalités

A l'origine (1979), l'Association a été constituée par un groupe de parents pour venir en aide aux personnes toxicomanes et à leurs familles, à une époque où il n'existait aucun dispositif réglementaire.

L' APLEAT tient sa légitimité de :

- Sa capacité à innover,
- Sa réactivité,
- Sa souplesse d'intervention au plus proche des usagers,
- Sa professionnalisation.

Dans les domaines de l'addictologie et de certaines maladies chroniques, l' APLEAT a pour finalité :

- Le mieux-être et l'équilibre des personnes et de leurs proches,
- L'indépendance des personnes afin de les amener à vivre dans la société.

Le Projet Associatif



Valeurs

Les valeurs sont partagées par tous les acteurs de l'Association : usagers, salariés, membres adhérents.

L' **APLEAT** a la volonté d'être :

LAÏQUE

APOLITIQUE

SANS JUGEMENT MORAL

SANS BUT LUCRATIF

Elle place l'utilisateur comme **acteur**, assure un **respect mutuel**, développe un **esprit d'ouverture et de coopération** dans une recherche constante d'**amélioration de la qualité**.

Le projet associatif de l'**APLEAT** est le point de départ de son action collective d'utilité publique et du rôle que chacun doit y tenir.



Charte des Droits et des Libertés de la personne accueillie



Préambule

La Charte s'inscrit dans la philosophie des droits de l'homme et des citoyens. Elle a pour objet de reconnaître l'usager comme citoyen acteur de son être et de son devenir.

Elle est un outil de promotion de la personne. Par personne il faut entendre l'usager mais également le professionnel, auteur de la prise en charge.

La Charte se doit en effet d'être un cadre référentiel pour l'ensemble des acteurs œuvrant dans une institution.

C'est par la prise en considération de l'ensemble de ces acteurs (direction, personnels, usagers-citoyens) que la Charte devient un véritable outil de référence propre à guider les attitudes de l'institution dépassant en cela sa simple dimension déclarative à haute valeur symbolique.

ARTICLE 1 - Principe de non discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son appartenance physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

ARTICLE 2 - Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

ARTICLE 3 - Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

ARTICLE 4 - Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1) La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes, soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.

2) Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement en veillant à sa compréhension.

3) Le droit à la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne, lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prises en charge et d'accompagnement.

Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

ARTICLE 9 - Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

ARTICLE 10 - Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

ARTICLE 11 - Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse y compris la visite de représentants des différentes confessions doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services.

Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

ARTICLE 12 - Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne sont garantis. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

Bienvenue à « La Préface »

“ Qu'est ce que « La Préface » ?

« La Préface » est une structure de soin résidentiel ayant pour objectifs de :

- **Consolider votre démarche de soins au travers la prévention de la rechute à la consommation de substances psychoactive**
- **Permettre une meilleure compréhension des mécanismes de l'addiction**
- **Elaborer et concrétiser un projet qui tient compte de votre/ vos enfant(s)**
- **Développer/maintenir et stabiliser votre relation «mère-enfant»**
- **Permettre votre engagement dans une dynamique de réinsertion socio-professionnelle**

“ A qui s'adresse t-elle ?

« La Préface » accueille simultanément 9 femmes.

Parmi elles, 5 peuvent être enceintes et/ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans.

“ Qui vous accueille ?

C'est habituellement le Cadre Coordonnateur qui vous accueille à votre arrivée.

L'ensemble de cette équipe est tenu, conformément à la loi, au secret professionnel et à la confidentialité. L'équipe est présente pour vous donner les informations nécessaires aux prises de décision qui vous reviennent.

Vous êtes informée des conséquences de vos décisions, le cas échéant.



“ Quelles sont les règles de vie à respecter ?

Toute vie sociale nécessite des règles de vie commune.

Le lever en semaine à lieu **entre 7h30 et 9h00**, le coucher à **23h et à minuit** le samedi. Le petit déjeuner peut être pris en semaine **jusqu'à 9h00**.

Les repas sont pris **entre 12h00 et 13h30** et **entre 19h00 et 20h00**.

L'entretien du centre (ménage, courses, cuisine, atelier d'entretien des locaux) est effectué par les résidentes. Deux espaces lingerie sont à votre disposition et vous vous chargez vous-même de l'entretien de votre linge. Le linge de lit est fourni pour chaque personne.

Pour les femmes ayant un enfant, les vêtements ainsi que les produits d'hygiène et les couches sont fournis le premier mois.

Conformément à la Loi, il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux. Le seul lieu fumeur se situe dans la cour.

“ Quel accueil me sera réservé ?

Afin de vous permettre de vous installer sereinement, les communications téléphoniques autres qu'administratives sont autorisées après 17h30. Les moyens de télécommunication (téléphone, tablette, PC portable etc.) sont, par mesure de sécurité, interdits pendant la durée du séjour, et déposés au coffre du centre.

Un conseil de maison, auquel vous participez, a lieu **tous les vendredis de 14h à 16h**, durant lequel sont abordés les problèmes de gestion de la vie dans le groupe au quotidien, les loisirs de week end ou tout autre sujet que vous ou l'équipe souhaitez aborder.

“ Quel est le fonctionnement de « La Préface » ?

Le premier mois est un mois d'observation et d'évaluation, durant lequel vous prenez connaissance du contrat de soin et d'insertion. Vous êtes soutenue pendant ce mois par les entretiens avec la psychologue, mais aussi par des entretiens avec vos référents.

Au terme de ce mois, si vous décidez de poursuivre votre séjour, vous précisez par écrit vos objectifs de soin et d'insertion.

Cet écrit servira de base au travail que vous allez réaliser avec l'équipe, notamment lors d'un entretien formel chaque semaine où vous affinez avec vos référents votre projet de soin : ce que vous avez réalisé, ce que vous n'avez pas pu ou su faire.

Nous pouvons ne pas donner suite à votre demande si vous ne respectez pas les règles de vie, refusez les entretiens, les activités ou si nous faisons le constat commun que le centre ne correspond pas à votre demande.

L'équipe du centre vous aide à résoudre tous les problèmes d'inscription sociale que vous pouvez avoir et vous accompagne dans la réalisation de vos objectifs.

Les modalités de sortie sont étudiées dans le cadre du contrat de soin. **A partir du moment où ces sorties sont possibles, elles doivent être anticipées et validées par l'équipe.** Vos sorties de week-end sont organisées à partir d'une demande écrite étudiée par l'équipe le lundi en réunion.

Votre argent est sous votre responsabilité et cogéré avec vos référents.

Si vous le souhaitez, il peut être déposé dans une caisse sécurisée prévue à cet effet. Il est enregistré par le centre qui en tient une comptabilité exacte.

A votre départ, votre argent et objets personnels déposés au coffre vous sont remis. Vos suivis comptables sont soldés, consignés par le Cadre Coordonnateur et par vous-même à votre dossier.

Pendant votre séjour, toutes les dépenses doivent être justifiées. Un suivi budgétaire est mis en place avec vos référents, sont étudiés avec vous le remboursement de vos dettes s'il y a lieu et la possibilité de réaliser quelques économies en préparation de votre sortie. Cela a pour but de vous permettre d'acquérir de l'autonomie dans la gestion de vos finances.

Vous êtes responsable du matériel qui vous est confié et il vous est demandé d'en prendre soin.

Les appareils radio sont autorisés dans le respect des autres résidants et de l'entourage du centre.

La fin de votre prise en charge est immédiate en cas de : toute forme de violence et d'introduction de stupéfiants dans les locaux.

La décision de fin de prise en charge est motivée par le Cadre Coordonnateur, la Directrice ou le Cadre d'astreinte.

En toute situation, l'évaluation des motifs et du sens de votre séjour au regard des services que nous pouvons proposer est déterminante.

Le sens de votre présence s'évalue à la possibilité de vous aider à être indépendante, par conséquent aux possibilités d'atteindre les objectifs de votre projet individuel et de respecter le contrat de séjour qui nous lie.

La rupture du contrat peut être prise à votre initiative après avoir été informée par l'équipe de ce qui entraînerait ce choix, en vous conseillant un temps de réflexion sur les conséquences de celui-ci.

“ Règlement de fonctionnement

Le présent document s'adresse à toute personne accueillie et aux acteurs de l'établissement.

Ce règlement de fonctionnement définit les droits de la personne accueillie, les obligations et les devoirs, nécessaires au respect des règles de vie collective au sein du service ainsi que les modalités de fonctionnement du Centre Thérapeutique Résidentiel (CTR) «La Préface», section hébergement du CSAPA de l'association APLEAT-ACEP.

En vertu des articles L.116-1 et L.116-2 du CASF, le CTR «La Préface» s'attache à promouvoir l'autonomie, la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté et à prévenir les exclusions et d'en corriger les effets. L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux.

Il a été établi conformément aux dispositions du décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 pris en application de l'article L 311-7 du CASF, institué par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il a été élaboré sous l'égide de la Direction, et arrêté par le Conseil d'Administration de l'association APLEAT, gestionnaire du CTR «La Préface», section hébergement le 31/10/2009, après consultation des instances représentatives du personnel de l'établissement et du groupe d'expression institué, en application des dispositions de l'art L.311-6 du CASF et s'applique au CTR «La Préface».

Conformément à la loi, le règlement de fonctionnement est révisé chaque fois que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans.

Document de portée générale, le règlement de fonctionnement ne se substitue pas aux autres documents intéressant le fonctionnement du centre, à savoir :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le contrat de soins, d'insertion et de prise en charge individuelle

Ce document est remis individuellement, commenté et expliqué à toute personne accueillie au sein de l'établissement.

Chaque personne accueillie atteste par sa signature avoir reçu un exemplaire du règlement et s'engage à en respecter les termes avec toute conséquence de droit.

Ce document fait l'objet d'un affichage dans les locaux du CTR «La Préface».

Ce document est tenu à disposition de tous nos partenaires et des autorités de contrôle, il est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'association.

● **Préambule**

L'Association APLEAT a été constituée en 1979 pour venir en aide aux jeunes toxicomanes et à leurs familles, à une époque où il n'existait aucun dispositif réglementaire.

Dans le domaine de l'addictologie, l'APLEAT a pour finalité :

- le mieux être et l'équilibre des personnes et de leurs proches
- l'indépendance des personnes afin de les amener à vivre dans la société.

Les valeurs sont partagées par tous les acteurs de l'association, usagers, salariés, stagiaires, membres adhérents.

L'APLEAT a la volonté d'être sans but lucratif, laïque, apolitique, sans jugement moral. Elle place l'utilisateur comme acteur, assure un respect mutuel, développe un esprit d'ouverture et de coopération dans une recherche constante d'amélioration de la qualité.

● **Le Centre Thérapeutique Résidentiel «La Préface»**

Dans le cadre du projet associatif et des dispositifs de Santé Publique, dans le cadre du projet thérapeutique de l'établissement, le CTR «La Préface» permet aux personnes accueillies de bénéficier d'un projet cohérent de soins, d'aide morale, de soutien psychologique et d'accompagnement social, afin d'y reconstruire une personnalité apte à vivre en société sans recours à des conduites addictives invalidantes.

Le CTR veille à offrir des modalités de prise en charge dynamiques dans une démarche permanente de réflexion, d'adaptation et d'innovation.

«La Préface» s'attache à équilibrer les trois aspects de la prise en charge, l'aspect médico-psychologique, l'aspect social et l'aspect éducatif.

Le CTR permet aux mères accueillies de favoriser le lien mère et enfant(s) et de s'adapter au rythme de l'enfant.

● **Admission : les demandes**

Si vous souhaitez bénéficier de soins au CTR «La Préface», vous adressez une lettre de motivation accompagnée du dossier de demande d'admission en téléchargement sur le site de l'APLEAT-ACEP (www.apleat.com)

- par la poste : CTR La Préface - 10 Bis Boulevard Rocheplatte 45000 ORLEANS

- ou par email : accueil.lapreface@apleat.com

A réception un courrier sera envoyé avec en pièces jointes : le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le dossier médical, à faire compléter par le professionnel qui vous suit.

Lorsque vous recevez ce courrier, il vous est demandé d'appeler le CTR afin de convenir d'un entretien téléphonique ou physique lorsque les conditions le permettent.

Cet entretien est généralement mené par deux membres de l'équipe éducative, à partir de la grille d'entretien établie par «La Préface» et adaptée selon les informations déjà recueillies dans la lettre de motivation, le dossier médical et les échanges interinstitutionnels, afin de vous mettre en confiance et d'évaluer vos primo-objectifs.

● L'admission

La décision d'admission est prise en réunion d'équipe le jeudi, après lecture de votre lettre de motivation et de la présentation synthétique de votre situation (informations recueillies) :

- Si la réponse est positive et qu'un sevrage n'est pas nécessaire vous êtes rappelée afin de programmer la date de votre arrivée,
- Si la réponse est positive, mais avec nécessité de réaliser un sevrage, la structure qui vous suit est informée, afin qu'elle puisse mettre en place un sevrage en amont de votre arrivée.
- Si la réponse est négative, la structure qui vous suit est informée, afin qu'elle assure son rôle de relais et de soutien en vue d'une orientation plus adaptée le cas échéant et quoi qu'il en soit afin d'éviter une rupture thérapeutique.

Les décisions d'admission ou non au CTR «La Préface» sont prononcées par la Directrice ou le Cadre Coordonnateur et peuvent être annoncées le cas échéant par un membre de l'équipe. Elles sont à chaque fois motivées.

● L'accueil

L'accueil se fait généralement du mardi au jeudi.

Vous devez arriver à «La Préface» abstiner de tout produit, alcool compris, et sans aucun produit sur vous.

La Direction de l'établissement se réserve la possibilité de ne pas vous accueillir si votre comportement n'est pas en adéquation avec une prise en charge en collectivité.

Si vous arrivez en train, vous nous avez communiqué au préalable vos horaires et le Cadre Coordonnateur (ou un membre de l'équipe le cas échéant) viendra vous chercher en gare d'Orléans.

Si vous arrivez en voiture personnelle, il est préférable que vous vous fassiez accompagner par une personne qui puisse ramener votre véhicule. En effet, sachez que celui-ci ne pourra pas être stationné à proximité du centre et que vous ne pourrez pas y avoir accès durant votre séjour.

Vous êtes accueillie par le Cadre Coordonnateur et un membre de l'équipe éducative pour un premier entretien au cours duquel, le règlement de fonctionnement et les règles du centre vous seront expliqués. Puis après lecture du règlement de fonctionnement, un membre de la Direction, de l'équipe et vous-même signeront ce document.

Vous devez remettre :

- Tous les médicaments avec leur ordonnance.

Vous déposez :

- Votre carte vitale, carte de mutuelle ou votre CMU.
- L'argent, les cartes bancaires et chèquiers sont déposés dans une caisse individuelle et sécurisée. L'accès à celle-ci se fait par simple demande à un membre de l'équipe
- téléphone portable, couteau, objets de valeur seront systématiquement déposés dans votre caisse

Par la suite, une infirmière de «La Préface» vous recevra en entretien pour une première évaluation. Durant votre séjour des analyses peuvent avoir lieu régulièrement notamment lors de votre arrivée pour une première évaluation.

Celles-ci et autres contrôles sont un outil de travail commun.

Vous êtes ensuite accompagnée dans votre chambre par un membre de l'équipe qui vous aidera à vous installer. Par ailleurs une visite des locaux est prévue ainsi qu'une présentation aux professionnels et résidentes présents.

Il est demandé d'apporter tous vos papiers administratifs afin d'évaluer les besoins de votre situation sociale.

• La durée du séjour

La durée du séjour est déterminée au regard de votre situation individuelle au sein d'un collectif, de vos objectifs et des évaluations réalisées tout au long de votre séjour.

Cette durée de séjour peut aller jusqu'à 6 mois à compter de votre admission dans le CTR «La Préface» et renouvelable par demande écrite de votre part, **sans pouvoir excéder une durée totale de 12 mois.**

• Evolution de l'accueil des personnes au sein de l'établissement

Sur la base du choix des pratiques validées dans le projet de l'établissement, vous bénéficierez d'un suivi individualisé tout au long de votre prise en charge. Cela se traduit par un accompagnement évolutif, adapté qui sera mis en place avec vous, vos référents, les professionnels de l'établissement.

Votre participation directe à la conception et à la mise en œuvre de votre projet d'accompagnement sera recherchée et favorisée au maximum.

Tout changement ou modification de son projet personnalisé fera l'objet d'un avenant annexé au contrat de soin et d'insertion.

• L'accompagnement médico-psycho-socio-éducatif

Sous couvert de la Directrice Générale de l'APLEAT, l'équipe de «La Préface» est une équipe pluridisciplinaire composée :

de professionnels :

| | | |
|-----------------------|------------------------------|------------------------|
| 1 Directrice | 1 Auxiliaire de puériculture | 1 Maîtresse de maison |
| 1 Cadre Coordonnateur | 2 Educateurs spécialisés | 2 Surveillants de nuit |
| 1 Psychologue | 1 Aide médico-psychologique | aide soignants |
| 2 Infirmières | 1 Animatrice | |

Le premier mois est une période d'évaluation au terme de laquelle il vous est demandé de rédiger un premier bilan et de confirmer votre demande de séjour à «La Préface».

Ce bilan indiquant de votre point de vue les objectifs de votre séjour servira de base à la suite de votre accompagnement et à l'élaboration des prochains bilans.

Ceux-ci sont portés à la connaissance de l'équipe en réunion et sont validés par celle-ci et la Direction. Ils servent à mesurer le chemin parcouru en terme de soin et d'insertion.

En cas de non prolongation de la période d'observation, la Directrice et/ou le Cadre Coordonnateur de «La Préface» vous motivent cette réponse.

Si votre projet est de rester sur Orléans, nous étudions ensemble quel mode de logement peut mieux vous convenir à votre sortie.

• **L'accompagnement socio-éducatif**

Les travailleurs socio-éducatifs interviennent auprès de vous tout au long de la journée. Ils vous accompagnent et vous soutiennent dans toutes vos actions et démarches inhérentes à votre prise en charge au sein de «La Préface» et au bon déroulement de votre séjour pour vous aider à atteindre vos objectifs de soin et d'insertion.

• **L'accompagnement médical**

L'infirmière de «La Préface» vous reçoit dès votre arrivée afin d'ouvrir votre dossier médical sur délégation du médecin du CTR. C'est elle qui fait le lien entre vous, les médecins et l'équipe socio-éducative.

De manière générale, les traitements relatifs à vos soins en addictologie sont prescrits par les médecins du centre. Pour les autres besoins médicaux, un rendez-vous est pris avec un médecin de ville.

• **L'accompagnement psychologique**

Les entretiens psychologiques sont parties intégrantes de votre démarche de soin. Vous définissez avec la psychologue la fréquence des rendez-vous.

Les groupes d'expression sont également partie intégrante de votre accompagnement durant votre séjour. Ils ont lieu à des moments définis avec l'équipe.

• **Les activités à visée thérapeutiques collectives**

Les différents collectifs thérapeutiques (activités, groupes thématiques, thérapeutiques), répartis sur la semaine, sont parties intégrantes de votre parcours de soin. Leur objectif est de vous permettre de travailler sur plusieurs dimensions liées au soin et à l'insertion.

Ils sont proposées pour vous aider et vous accompagner dans l'affirmation de votre personnalité et la restructuration de votre mode de vie. En effet, ces activités de création artistique, d'expression ou physiques, mobilisant l'esprit et le corps, permettent une mise à distance des stupéfiants et une restauration de l'image de soi.

Ces activités pourront être proposées aux femmes, aux enfants et aux mères accompagnées de leur enfant.

«La Préface» propose ainsi plusieurs types de collectifs mis en oeuvre pour répondre le mieux à vos attentes et besoins.

• Organisation de la vie collective

L'harmonie et le bon fonctionnement de la vie collective supposent le respect de règles de vie communes.

• L'emploi du temps

Les horaires sont adaptés aux exigences d'une vie collective et sont actualisés selon les besoins.

7h00 à 8h00 ●●● Lever

7h00 à 9h00 ●●● Petit déjeuner. Fin à 9h00

9h00 à 10h00 ●●● Entretien des espaces collectifs

10h00 à 12h00 ●●● Démarches diverses, activités, consultations sorties libres selon étape du séjour

12h00 à 13h30 ●●● Repas enfants puis femmes

14h00 à 17h00 ●●● Activités collectives, consultations, groupes de parole

17h00 à 19h00 ●●● Sorties libres selon étape du séjour
Bain pour les enfants

19h00 à 20h00 ●●● Repas pris ensemble (enfants et femmes)

20h00 à 23h00 ●●● Temps pour soi
Pour les personnes qui le souhaitent organisation de soirées collectives autour d'activités telles que : films, jeux de société...

23h00 ●●● Coucher en chambre

Le samedi et veilles de jours fériés, les horaires du coucher sont décalés à minuit.

Le samedi matin est consacré au grand ménage. *L'après-midi des activités sont choisies par vous et validées par l'équipe lors du conseil de maison.*

Vous pourrez proposer des activités payantes à vos frais et gratuites afin que chacun puisse y participer. Des sorties libres peuvent être programmées (de 11h à 19h ou de 14h à 19h), vous devez pour cela en informer l'équipe par courrier qui seront étudiées en réunion d'équipe.

Le dimanche et les jours fériés, les horaires du lever sont décalés à 10h00 avec une fin du petit déjeuner à 11h00.

L'organisation du dimanche après-midi est la même que celle du samedi.

● **Les repas, l'entretien du centre**

Dans un objectif d'autonomie et de sociabilisation, la préparation des repas et l'entretien de «La Préface» sont assumés par les résidentes.

Vous pourrez être soutenue par l'équipe éducative dans la réalisation de ces différentes tâches.

* **Préparation des repas**

Tous les repas sont réalisés par les binômes qui sont de tâche « cuisine ».

Les menus sont préparés à l'avance avec l'équipe qui les validera. Les courses sont faites par les mêmes personnes. Chacun fait avec ses capacités en matière de cuisine en recherchant l'équilibre alimentaire. En ce qui concerne les enfants, chaque mère préparera le repas de son enfant.

* **Entretien de «La Préface»**

L'entretien du CTR est assuré par les résidentes sous forme de roulement à la semaine.

● **Les sorties**

Après un certain temps, temps de mise à distance des produits, temps de construction d'une confiance avec l'équipe et de confiance en vous, temps de construction d'un projet individuel, vous pouvez contractualiser avec l'équipe de sorties seules. Celles-ci sont réévaluées si nécessaire par vous même et votre Référent(e)/.

L'abstinence de consommation d'alcool, de stupéfiants et de médicaments détournés reste la règle lors de toute sortie.

● **Visites, courrier, téléphone**

Toute visite au sein de «La Préface» n'est pas autorisée. Cependant, dans le cadre de votre projet personnalisé, des visites à l'extérieur de l'établissement peuvent être programmées.

Le courrier est ouvert par vous en présence de l'éducateur (celui-ci ne lit pas votre courrier) pour éviter toute introduction de produit illicite ou d'argent.

Les appels téléphoniques venant de l'extérieur et adressés à l'extérieur sont autorisés en dehors des heures de repas, dans les horaires prévus à cet effet et ce après une période minimale de 15 jours.

● **Le tabac**

Selon la circulaire du 12 décembre 2006, relative à la lutte contre le tabagisme dans les établissements sociaux et médico-sociaux, «La Préface» est un établissement non fumeur. Il est interdit de fumer dans toute la structure.

Le seul endroit où il est autorisé de fumer est dans la cour.

Vapoter n'est pas fumer, cependant les conditions de vie collective ne permettent pas le vapotage au sein des locaux.

Ainsi, le lieu prévu à cet effet est la cour.

• L'argent

Une aide à la gestion de votre budget est mise en place à votre arrivée. Vous gérez, avec votre Référent(e), cet argent en fonction de vos besoins et priorités.

Dans cette cogestion sont étudiés vos charges permanentes, le remboursement des dettes éventuelles et la préparation à la sortie. Il vous est possible de déposer votre argent, chéquier et carte bleue au coffre de la résidence.

Les jeux d'argent sont interdits, ainsi que les prêts entre résidentes.

Les activités de loisirs onéreuses faites à votre demande sont à votre charge (cf art. 8). D'une façon générale, ces activités sont décidées en conseil de maison, qui a lieu chaque vendredi après-midi.

• Respect des personnes et des biens

La vie collective et le respect des droits et des libertés respectifs impliquent une attitude qui rend la vie commune agréable : politesse, courtoisie, convivialité, solidarité.

Une hygiène corporelle satisfaisante pour la résidente et son entourage est nécessaire. Les enfants sont placés sous la responsabilité légale et sanitaire de leur mère.

La violence verbale et physique, les comportements ayant pour effet de ridiculiser, l'usage de sobriquets de nature dégradante, ainsi que toute forme de mauvais traitements par excès ou par négligence ne sont pas autorisés.

Les professionnels sont soumis au secret professionnel et sont tenus à une obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur fonction.

Ces règles s'imposent de la même manière aux stagiaires et vacataires et à toute personne intervenant à quel que titre que ce soit dans la structure.

Les conditions de la pratique religieuse sont facilitées sous réserve qu'elles soient compatibles avec le fonctionnement du service, laïque. Tout prosélytisme est strictement interdit.

Chacun doit veiller à ne pas nuire à la propreté des locaux et respecter les mobiliers et matériels mis à disposition.

Les dégradations matérielles faites par une résidente seront financièrement à sa charge.

● Participation à la vie de l'établissement

Le conseil de maison

Il a lieu les vendredis après-midi de 14h à 16h, avec l'équipe de service et le cas échéant le Cadre Coordonnateur. Il est une instance de participation des usagers.

Vous y échangez sur les événements de la semaine, des projets, vous abordez les problèmes rencontrés, les difficultés et les aspects positifs ou négatifs dans la vie du groupe, mais aussi dans vos parcours personnels.

Vous préparez l'organisation de vos loisirs.

Des intervenants extérieurs peuvent être invités sur ce temps ou à d'autres moments de la semaine, à votre demande ou à celle de l'équipe, pour vous donner des informations, des éclairages sur des sujets vous intéressant ou animer des débats.

Le conseil d'établissement

Il a lieu sur un temps donné d'1h30 à 2h00 trois fois par an.

Toutefois, si nécessaire, il peut se réunir en dehors de ces délais.

Toutes les résidentes sont présentes ainsi que les Travailleurs Sociaux de service, le Cadre Coordonnateur, la Directrice du centre, la Directrice Générale de l'association et/ou un membre du Conseil d'Administration de l'association.

C'est la réunion représentative des usagers.

C'est un temps où vous vous appropriez la vie du Centre : cogestion de lignes budgétaires de l'établissement directement en lien avec votre quotidien (loisirs, alimentation par exemple), propositions de modifications du Règlement de Fonctionnement...

C'est aussi le moment où s'expriment vos propositions quant aux améliorations à apporter au fonctionnement.

● Fonctionnement du service

Conditions d'accès, utilisation et affectation des locaux

«La Préface» est en mesure d'accueillir en internat 9 résidentes âgées de plus de 18 ans, seule, enceinte et/ou avec enfants de moins de trois ans de tout le territoire national et présentant des conduites addictives.

Concernant les femmes de plus de 23 ans, la problématique liée à l'alcool seule sans une autre addiction ne peut être un critère d'admission au CTR La Préface.

Le service est ouvert tous les jours de l'année, 24h sur 24.

Le bâtiment, situé à proximité du centre ville, occupe 2 niveaux sur un terrain clos.

Le rez-de-chaussée est constitué :

- d'espaces communs : cuisine, salle à manger, salle d'activités enfants, sanitaires, salle d'activité
- et d'espaces réservés : bureaux, infirmerie
- partie privative : chambre PMR

Le 1er étage est constitué :

- de parties privatives : 4 chambres individuelles femmes avec enfants
- et d'espaces communs : 2 sanitaires, 2 salles de bain
- espaces réservés : bureau du Cadre Coordonnateur, bureau de consultation

Le 2ème étage est constitué :

- de parties privatives : 4 chambres individuelles
- d'espaces communs : 2 sanitaires, 2 salles de bain, salle tv, salle d'activité, laverie
- espace réservé : un bureau de consultation

Dans les espaces communs : l'accès est libre

Dans les espaces réservés : l'accès se fait obligatoirement en présence d'un membre de l'équipe

Dans les espaces privés : l'accès est autorisé uniquement au(x) résidant(e)s à qui la chambre a été attribuée. Les membres de l'équipe disposent d'une clé permettant l'accès à ces espaces.

Cependant, ils ne peuvent y entrer qu'en présence de la résidante.

Les salariés sont responsables de la détention des clés et de l'accès aux espaces réservés.

● **Mesures de prévention des risques relatifs à la sûreté des personnes et des biens**

Moyens humains : L'équipe de «La Préface» est constituée de professionnels expérimentés qui participent à la mise en œuvre du projet associatif et du projet de l'établissement.

Moyens matériels : Les locaux sont équipés d'un système de lutte contre l'incendie. Les installations électriques, de gaz, de protection incendie sont régulièrement entretenues et vérifiées par des organismes indépendants et agréés. Le matériel et les locaux sont adaptés aux prestations fournies.

Un Cadre de Direction est joignable à tout moment si nécessaire par les membres de l'équipe éducative.

En cas d'urgence, des procédures sont établies et affichées dans l'ensemble des locaux.

● **Assurances**

L'assurance de responsabilité civile souscrite auprès de la compagnie d'assurance « MAIF » par l'association APLEAT, garantit les résidents pour tout dommage susceptible de leur arriver au cours des activités proposées par «La Préface».

En dehors des sorties convenues et considérées comme étant des activités de «La Préface», la responsabilité de l'établissement n'est pas engagée.

● **Fin de séjour**

Un bilan de votre séjour est toujours établi.

A l'initiative de la résidante

Vous pouvez mettre un terme à votre prise en charge à tout moment en faisant part de cette intention à la Direction, aux heures de fonctionnement administratif du CTR «La Préface».

Sans aller à l'encontre de votre décision, l'équipe éducative évaluera avec vous les conséquences possibles de votre choix et vous laissera un temps nécessaire de réflexion.

Si vous souhaitez rester sur Orléans, nous étudions ensemble quel mode de logement peut le mieux vous convenir.

Les rendez-vous de suivi après la sortie donnent lieu à un compte-rendu écrit, porté à votre dossier.
De même, la possibilité de mise en place d'un suivi ambulatoire par l'APLEAT-ACEPn rue Ste Anne vous est expliqué, suivant le protocole mis en place entre les deux services.

Si vous repartez dans votre région d'origine, le professionnel qui vous a orienté à «La Préface» recevra un bilan de votre séjour et sauf refus écrit de votre part, nous pourrons nous mettre en relation avec lui pour faciliter la continuité de votre parcours.

A l'initiative de «La Préface»

Les motifs pouvant amener «La Préface» à mettre un terme immédiatement à votre prise en charge sont définis :

Par le cadre de la loi :

- **introduction de stupéfiants dans le Centre**
- **violence physique**

Par le cadre de ce règlement de fonctionnement, après avis de l'équipe, pour non respect d'un des items ci-dessous :

- **introduction d'alcool ou de médicaments**
- **comportement nuisant à la sécurité des autres résidentes et du personnel**
- **non respect de l'Autre**
- **dégradation volontaire des biens et du matériel**

Dans ces cas l'APLEAT-ACEP est en justice autant que nécessaire.

• Dispositions financières

En vertu de la loi n° 070-1320 du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie, vous bénéficiez de la gratuité de la prise en charge pour ce qui concerne :

- la prise en charge médico-psycho-socio-éducative proposée par «La Préface»
- l'hébergement
- les frais de nourriture
- les frais de blanchisserie

Sont à votre charge, les frais inhérents à vos dépenses personnelles et à vos activités de loisirs (définies chaque semaine en Conseil de Maison) ainsi que les dépenses de santé non couvertes par l'assurance maladie.

En ce qui concerne les enfants, une prise en charge totale d'un mois est mise en place : couches, nécessaire de toilette, lait pour enfant...

“ **Quels sont les objectifs des activités proposées ?** ”

Elles ont pour objectifs de travailler conjointement l'insertion et le soin.

Elle sont proposées pour vous aider et vous accompagner dans l'affirmation de votre personnalité et la restructuration de votre mode de vie.

En effet, ces activités physiques et de créations artistiques mobilisant le corps et l'esprit, permettent une mise à distance des produits et une valorisation de l'image de soi.



“ Nous contacter

**«La Préface»
Centre Thérapeutique Résidentiel
femmes et enfants**

Section Hébergement CSAPA

**(Centre de Soins, d'Accompagnement et de
Prévention en Addictologie)**

**10 Bis Boulevard Rocheplatte
45000 ORLEANS
02.38.84.69.00**

accueil.lapreface@apleat.com

“ Nous trouver



Le Centre Femmes et Enfants est situé en centre ville d'Orléans est desservi par les transports en commun :

Bus : arrêt Foch Limare

Tramway ligne A : arrêt Gare d'Orléans

Tramway ligne B : arrêt De Gaulle

Gare : SNCF Orléans



APLEAT-ACEP

10 BIS BOULEVARD ROCHEPLATTE - 45000 ORLEANS
Tél. 02 38 62 64 62 - www.apleat.com